

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 22 Juin 1849.

No. 81

(Traduit spécialement pour les Mélanges Religieux)

LETTRE PASTORALE

DES

ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES

DES ÉTATS-UNIS, ASSEMBLÉS DANS LE SEPTIÈME CONCILE
PROVINCIAL DE BALTIMORE, AU CLERGÉ ET AUX
FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES.

Vénérables Frères du Clergé, et bien-aimés frères laïcs,

D'après les saints canons, nous nous sommes assemblés de nouveau en faveur des intérêts généraux de la religion dans ces États-Unis, sous l'invocation du St. Esprit, dont l'assistance est spécialement promise aux pasteurs de l'Église : les désirs bien connus de Notre Très-Saint-Père Pie IX ont dirigé notre attention, en premier lieu à compléter l'organisation de notre hiérarchie, ce que nous vous ferons connaître après en avoir reçu la sanction nécessaire. L'absence temporaire du pontife loin de son siège n'occasionnera aucun déni considérable, dans la confirmation de nos actes ; puisque son énergie personnelle et la vigueur du Saint-Office apostolique se sont fortement manifestées du lieu de son exil. Dans les circonstances difficiles particulièrement dans lesquelles se trouve placé le chef des évêques à cause de la privation de ses domaines temporels et des revenus qui y sont annexés, il devient convenable que tous les enfants de l'Église témoignent leur sympathie, en contribuant à sa subsistance terrestre, pour le mettre en état de faire face aux dépenses extraordinaires que le gouvernement de l'Église lui impose. Puisque le Saint-Siège a veillé sur les églises de ces États avec une sollicitude maternelle, et nous a nourris avec le lait de la pure doctrine, comme des enfants nouveaux-nés, nous donnons gratuitement tout ce qui était nécessaire pour nous conduire à la maturité des vertus chrétiennes, il nous convient à nous, qui avons reçu des biens spirituels de sa charité bienveillante, de fournir à ce pontife exilé les choses temporelles qui lui sont nécessaires dans ce temps de détresse et d'affliction. À la demande du très Rév. Archevêque de Baltimore, nous avons manifestement et avec acclamation, résolu de vous inviter d'offrir vos dons volontaires pour le seconder, et nous avons choisi le vendredi dimanche de juillet, lequel tombe dans l'octave des SS. apôtres Pierre et Paul pour faire une collecte générale dans toutes les églises des États-Unis. Que chacun d'entre vous, nos frères, mette à part ce qu'il lui plaira d'offrir comme un gage de son amour envers le premier pasteur. Que cette collecte soit transmise, sans délai, aux évêques respectifs de chaque diocèse, et ceux-ci la feront parvenir au métropolitain de Baltimore, pour la mettre à la disposition du Saint-Père, comme un témoignage de sympathie de la part de ses enfants spirituels, et une contribution pour son soutien.

Les sollicitations répétées des évêques des différentes parties de l'Église présentées au Siège Apostolique, ont induit Sa Sainteté à s'adresser à ses collègues pour prendre conseil, en ce qui regarde la définition de la doctrine que la Mère de Notre Seigneur a été préservée, par une grâce divine, de la tache du péché originel. Cela jusqu'à présent a été considéré comme une pieuse croyance qui tire sa source et sa force de la sainteté de la fête qu'on célèbre en l'honneur de sa Conception, depuis plusieurs siècles dans tout le monde chrétien. Dans l'Orient, cette fête était connue dès le quatrième siècle sous le titre de conception de Ste. Anne, mère de la Ste. Vierge ; quoiqu'il ne paraisse pas qu'elle ait été introduite dans l'Occident avant le neuvième siècle. Dès les premiers siècles de l'Église, partout Marie est appelée sainte et immaculée, comme il est évident d'après les livres liturgiques et les écrits des Saints Pères. St. Ephrem de Syrie dans le quatrième siècle, proclama que sa pureté et sa sainteté étaient beaucoup au-dessus de celles des plus sublimes esprits qui environnent le trône de Dieu ; puisque c'est son privilège singulier d'être la mère du Verbe incarné. "Elle est, dit-il, vierge immaculée et sans tache, chaste et sans corruption, enfin exempte de toute souillure et de toute atteinte du péché, étant l'épouse de Dieu, vierge mère de Dieu, non-violée, sainte, entièrement pure et chaste, plus sainte que les séraphins, et incomparablement plus glorieuse que tous les esprits célestes." *Liber de natura et gratia.* Quoique l'intention de l'Église, dans les premiers siècles, fut spécialement fixée sur l'incarnation de Jésus-Christ, et que son autorité fut principalement employée contre les hérésies qui l'attaquaient directement, cependant l'honneur de la vierge Marie fut toujours vengé, chaque fois que l'occasion s'en présentait. Quand Nestorius essaya de diviser le Christ, attribuant à sa nature humaine une personnalité distincte, le grand concile d'Ephèse en prosécrivant cette nouveauté proclama que Marie était mère de Dieu, conformément à la doctrine universelle de tout l'antiquité. Sa virginité perpétuelle fut subséquemment déclarée, quand des novateurs voulurent la nier. Son exemption de tout péché actuel fut reconnue par le saint concile de Trente, dans une définition de foi ; et la même vénérable autorité la déclara "immaculée" dans une définition annexée aux canons concernant le péché originel. Ces Pères déclarent que ce n'est pas leur intention d'inclure la bienheureuse et immaculée vierge Marie dans ces décrets, mais qu'on doit là dessus observer les constitutions du Pape Sixte IV. Ce pontife, en conséquence des disputes qui s'élevaient au sujet de la Conception de Marie, jugea nécessaire, de défendre sous de graves peines, de combattre comme hérésie, soit la pieux sentiment, soit l'opinion contraire. Il arriva sur ce point comme sur plusieurs autres, que dans le progrès des temps, il y eut des doutes élevés touchant la tradition et la foi de l'é-

glise ; mais elle toléra les disputes qui s'élevèrent à ce sujet avec la patience et la même indulgence qu'elle témoigna au sujet des cérémonies légales, jusqu'à ce que la voix de Pierre se fit entendre dans le premier concile de Jérusalem. Elle s'abstint de porter aucune décision, tant que la dispute prévalut, se contentant des protestations des différents partis et de leur soumission sans borne à son autorité ; laissant toute preuve et toute difficulté à être pesées dans la balance du sanctuaire. Pendant que les pontifes permirent aux théologiens les disputes d'école, ils furent attentifs à conserver l'usage de célébrer cette fête, et défendirent, sous de graves peines, toute expression publique qui serait contraire à la croyance que les fidèles chérissent.

Puisque les divines Écritures nous enseignent que tous les hommes ont péché en Adam, et que nous sommes tous par nature enfants de colère, la Vierge Marie comme un de ses descendants naturels aurait encouru la même pénalité, si elle n'eût été préservée par une grâce divine. L'ange Gabriel l'assura qu'elle avait trouvée grâce devant Dieu ; qu'elle était pleine de grâce. Elle fut déclarée bienheureuse entre les femmes, par le Messager céleste et par sa cousine Elizabeth qui parlait d'après l'inspiration du Saint-Esprit. St. Irénée la représente comme réparant par son obéissance les maux tombés sur le genre humain par la désobéissance de sa mère de la famille humaine. On peut fonder sur cette exception de la malédiction générale en ce qu'elle a été choisie pour être la mère de notre Rédempteur dont le corps s'est formé de sa substance. St. Augustin parlant du péché actuel, qu'il attribue dans les termes les plus forts à tous les enfants d'Adam, observe qu'on ne doit pas inclure la Sainte-Vierge, quand il s'agit du péché à cause de l'honneur qu'on doit à Notre Seigneur ; car nous savons, dit-il, que la grâce lui a été accordée en abondance, pour détruire le péché sous tous les rapports, puis qu'elle a été choisie pour concevoir et mettre au monde Celui qui est entièrement exempt de péché. Guidés par ces principes très-justes, nous pouvons interpréter les assertions générales des Pères sans aucune erreur envers celle dont les traits, comme une chassie, ont été enfermés dans le sein de la Vierge, et dont les mamelles lui ont donné sa nourriture.

La Foi vive et la tradition de l'Église doivent être considérées comme l'écho de la tradition Apostolique et comme l'expression naturelle d'une vérité révélée. Le St. Esprit est toujours avec les successeurs des Apôtres pour les guider dans toutes vérités, et pour impressionner dans leurs esprits toutes doctrines qui ont été dès le commencement enseignées par Jésus-Christ, et qui doivent toujours exister, quand bien même le ciel et la terre y seraient. Il veillera sur eux pour que la doctrine révélée soit préservée de tout mélange d'erreurs.

Nous n'avons point intention d'anticiper le jugement solennel du premier Pasteur ; mais en même temps, nous vous exhortons, Nos Chers Frères, de continuer à chérir une dévotion tendre envers la Mère de Notre Sauveur, puisque l'honneur qu'on lui porte est fondé sur la relation qu'elle a avec Lui, et est un hommage rendu au mystère de son Incarnation. Plus vous l'honorerez comme la plus pure et la plus sainte des créatures, plus vous manifesterez une dévotion profonde envers la divinité de J.-C. C'est pourquoi ses dévots serviteurs, dans les temps anciens, comme dans les nouveaux, ont toujours été distingués par leur zèle pour maintenir les vérités de la Foi. Depuis St. Ephrem de Syrie jusqu'à l'évêque St. Bernard de Clairvaux, depuis St. Thomas l'Aquin, jusqu'à St. Alphonse de Liguori, tous ont été embrasés de l'amour de Jésus-Christ, et ont été distingués par la pureté de leurs vies et par leur zèle pour parvenir à la perfection des vertus chrétiennes ; au contraire, ceux qui ont attaqué la dévotion envers la Vierge sainte sont tombés finalement au point de nier la divinité de J.-C. sous divin Fils. La dévotion envers Marie est l'œuvre par excellence de l'Église pour protéger la foi de ce divin mystère.

Nous ne doutons point, Nos Frères, que la puissante intercession de Marie obtiendra, par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur et Rédempteur, du Père des lumières, et du distributeur de tous dons, la lumière et les forces nécessaires au premier pasteur de l'Église et des grâces et les bénédictions pour le peuple chrétien. Quand nous voyons les trônes renversés, les monarches effrayés prendre la fuite, la société en convulsion, les erreurs destructives répandues de tous côtés par les efforts incessants des hommes impies, la confusion et le désordre se répandant au loin, nous sommes presque abattus jusqu'au découragement ; mais quand nous élevons nos pensées en haut, au royaume de lumière et d'amour, où Marie est debout près du trône de son divin fils, nous sommes inspirés de cette confiance, que celle qui, au pied de la croix, nous a tous adoptés comme ses enfants, dans la personne du disciple bien-aimé plaidera notre cause avec efficacité. Par elle nous avons reçu toute grâce, puisqu'elle a mis au monde Celui qui nous a rachetés par son sang et par lui elle a écumé la tête du serpent infernal. Allons donc avec confiance au trône de la miséricorde, nous confiant aux mérites infinis de Jésus-Christ et nous recommandant aux prières de sa sainte Mère qui est toujours exaucée à cause de son intime relation avec Lui et de son tendre amour envers Lui. Demandons lui que la tête de l'hydre des hérésies soit anéanti pour toujours, et que la vérité révélée soit connue dans toute son intégrité partout l'univers, afin que la prière du Psalmiste soit accomplie : "Que toutes nations vous louent, ô mon Dieu, que tous les peuples chantent vos louanges." Prions tous pour que toute division et toute dissension arrivent à leur fin et que tous ceux qui sont professants du christianisme soient réunis dans une même communion religieuse, se chérissant étroitement dans l'unité d'un même esprit, dans les liens de la paix. En même temps nous devons demander avec un fervent ardeur que

les scandales soient arrachés du berceau de Jésus-Christ et la pureté des mœurs, et la sainteté puisse fleurir dans toute sa beauté.

Revenez-vous, Nos Frères, du casque du salut, et de l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu. Priant en tout temps avec instance et gémissement, vous entre aidant tous comme font les saints, et demandant pour Nous, que la force de la parole nous soit donnée, afin que nous ouvrons nos lèvres avec confiance pour faire connaître les mystères de l'Évangile. Que la paix soit avec vous, Nos Frères, ainsi que la charité et la foi qui viennent de Dieu le Père et du Seigneur Jésus-Christ.

Donné sous nos sceaux dans le Concile Provincial de Baltimore, cinquième dimanche après Pâques dans l'an de N. S. MDCCCXLIX.

Suivent les signatures des archevêques et évêques.

La lettre d'approbation que les évêques et le clergé des États-Unis ont adressée à M. Brownson n'est pas un des moindres résultats du Concile. La Revue sera dès à présent et par la suite une des publications religieuses la plus intéressante qui ait jamais été publiée en aucun temps et en aucun lieu. M. Brownson méritait bien cette noble et signalée faveur du Concile. C'est maintenant que tous les messieurs du clergé doivent encourager sa publication. M. B. mérite que nous fassions pour lui tout ce qui est en notre pouvoir — et au nom de Dieu fessons-le.

Pitts. Cath.

Entretien du colonel Templeton et d'une pauvre femme irlandaise catholique dont le mari est en prison pour n'avoir pu payer ses rentes et ses dîmes au ministre protestant.

Le colonel a vingt-quatre mille louis de rente par an, la pauvre femme n'a qu'un boisseau de fèves pour elle et ses enfants.

Le colonel, d'un air de compassion. Hé bien ! Catherine, ne t'es-tu pas dit : "Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés." Et en même temps il lui met en main un exemplaire in-4 de la bible. Catherine tourne le livre dans ses mains, puis se retournant du côté d'un crucifix, elle le regarde avec un sentiment d'amour qui paraît sortir d'un cœur brûlant. Le colonel reprend la parole et lui dit : — Catherine, ne savez-vous pas ce que c'est que la Bible ? — Oui, votre honneur, c'est la parole de Dieu. — Bien ! et c'est le Seigneur de votre propriété qui vous la met en main ; votre Seigneur, sur le terrain duquel est bâtie votre maison, encore bâtie sans permission de lui ou de son agent. M'entendez-vous ? — Oui, votre honneur. — Eh bien ! vous refusez de recevoir cette bible de celui dont sans la permission votre maison ne restera pas debout vingt-quatre heures. — Je le sais, votre honneur, mais sûr, vous ne voudrez pas encore nous jeter dans le grand chemin de roi ; monsieur ! O mon Dieu ! mon Dieu ! Vous ne le ferez pas. — Ecoutez, femme. — Écoutez, votre honneur. — Cette hutte fait mauvais œil sur nos terres ; elle n'aurait pas dû être bâtie dans une place si publique ; vous n'entendez rien ; eh bien ! voulez-vous recevoir la sainte bible ! — Bien sûr, je ne puis point lire la sainte écriture, votre honneur, je n'ai jamais appris à lire de cette manière, monsieur. — De quelle manière donc ? — Eh quoi, sans livre. Car, monsieur, je n'ai jamais été à l'école. — Eh ! comment pouvez-vous donc lire, dites-moi. — C'est bien peu de chose, comme je puis lire, car je suis une pauvre ignorante. — Peut-être pouvez-vous lire du tout eh ! — Pas beaucoup, votre honneur. — Eh bien, qu'est-ce que c'est que je puis vous demander de plus ? mais encore, qu'est-ce que c'est. — Seulement sur la croix votre honneur ; répondit Catherine qui jeta les yeux du côté d'un misérable lit qui était dans un coin vis-à-vis ; et un pied duquel était suspendu un crucifix de cuivre. — Lire sur la croix, s'écria Templeton ; Qu'est-ce que cela veut dire ! Surment je n'ai jamais encore entendu parler de cela. — Oui monsieur ; le prêtre nous a appris à lire sur la croix, quand nous étions bien jeunes. — Quand vous étiez bien jeune ? — Oui, monsieur, peut-on dire que cela s'appelle aller à l'école. — Ah ! Et de quelle manière pouvez-vous lire sur la croix ? — Quoi ! c'est de repasser dans son esprit tout ce que notre Sauveur a souffert pour nous. — Tout ce qu'il a souffert pour nous ? — Oui, votre honneur, nous voyons tout cela entièrement devant nous. Et Catherine montrait le crucifix de la main. — Sur le crucifix ! — Oui, monsieur et sur lui, nous pouvons lire toutes choses. — En vérité, pouvez-vous cela ? comment faites-vous ? Dites-moi. — Eh bien, votre honneur, si nous commençons depuis la plante des pieds jusqu'à sa couronne d'épines qui est sur le sommet de sa tête, nous voyons combien il nous aime, et cela tout d'un coup, et bien plus vite qu'on ne peut le lire dans aucun livre ; et même les petits enfants qui ne viennent que d'être sevrés peuvent le lire tous jusqu'aux plus petits. (Extrait du *Tablet de Londres*)

EXTRAITS DE JOURNAUX.

FRANCFORT. — Le manque absolu d'harmonie, qui s'est manifesté à la suite des derniers événements entre le lieutenant-général de l'Empire et l'Assemblée nationale, rendait impossible la continuation d'un tel état de chose. Aussi l'Assemblée a-t-elle compris la nécessité de transmettre en d'autres mains le pouvoir exécutif. Dans la séance du 19 mars, elle a rejeté, à la majorité de 150 voix contre 97, une proposition de la majorité de la commission des Trente, tendant à l'établissement d'un directoire composé de cinq membres. Une autre proposition tendant à ce que l'Assemblée nomme un lieutenant-général de l'Empire, élu, autant que possible, parmi les princes qui ont reconnu la constitution, et auquel serait adjointe une régence élue dans le sein de l'Assemblée nationale, est également rejetée par 136 voix contre 103 ; en fin, la minorité de la commis-

sion des Trente propose une résolution ainsi conçue : "Le L'Assemblée nomme immédiatement, autant que possible parmi les princes régnants, un lieutenant-général de l'Empire, qui exerce les droits et les devoirs du chef de l'Empire. 2e. Le lieutenant-général de l'Empire prête serment à la constitution devant l'Assemblée nationale, puis il entre en fonctions. 3e. Le lieutenant-général de l'Empire, après son entrée en fonctions, prend aussitôt les mesures nécessaires pour la prestation de serment à la constitution de la part des fonctionnaires de l'Empire et de ceux des états particuliers. 4e. Il prend aussi des mesures immédiates pour la convocation de la première diète de l'Empire. 5e. Jusqu'à la réunion de la première diète, l'Assemblée nationale actuelle exerce les droits et les attributions de la diète de l'Empire. 6e. Si la dignité de chef de l'Empire, conférée au souverain du plus grand ou d'un des plus grands États d'Allemagne, rencontre des obstacles insurmontables, le lieutenant-général de l'Empire continuera ses fonctions, même après la réunion de la diète. 7e. Avec l'exécution de cette résolution, par laquelle la constitution de l'Empire est mise à exécution, finit la mission du pouvoir central, et ses attributions passent au lieutenant-général de l'Empire.

Cette proposition est adoptée, à l'appel nominal, par 126 voix contre 106. Aussitôt, les membres du parti dit de la Grande-Allemagne protestent contre la destitution du vicaire impérial, en se fondant sur ce que la loi du 29 juin 1848 déclare que le pouvoir central ne doit prendre fin quorsque la constitution de l'Empire est terminée et mise à exécution. Cette objection fait voter l'article additionnel suivant : "Si le vicaire de l'Empire, suivant la menace de son ministère, tentait de transmettre son pouvoir en d'autres mains qu'en celles de l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale déclare cette transmission nulle, illégale et non obligatoire." Est en outre votée la résolution suivante : "L'Assemblée déclare qu'elle s'opposera à toute atteinte dirigée contre les gouvernements constitutionnels des États qui ont reconnu la constitution de l'Empire ; 2° elle invitera les gouvernements constitutionnels à prendre de concert avec la direction centrale, toutes les mesures nécessaires pour la mise en pratique de la constitution et le maintien de l'ordre légal.

FRANCFORT. — Les difficultés créées par les gouvernements à l'Assemblée constituante allemande s'aggravent de jour en jour, et le désaccord de l'Assemblée avec le ministère dont l'archiduc Jean a fait choix, le met hors d'état de donner suite aux résolutions adoptées par elle. Elle avait décidé dans sa dernière séance que les troupes des états qui n'ont pas consenti à reconnaître la constitution seraient éloignés de Francfort, et rien n'était plus logique, on le comprend, que cette décision prise en face des éventualités les plus menaçantes. Le pouvoir central, mis en demeure de faire savoir s'il obtempérera au vœu de l'Assemblée constituante, a fait répondre brièvement : "C'est au pouvoir central à maintenir l'ordre dans l'Empire ; par conséquent, il considère les résolutions d'hier comme non avenues.

En face d'une insolence aussi grande, d'une désobéissance aussi flagrante à la représentation nationale, on comprend la vigoureuse apostrophe d'un membre nouvellement arrivé dans le sein de l'Assemblée. Il trouvait trop faible les termes de l'adresse au peuple allemand, telle que l'Assemblée des Trente l'avait rédigée, et il s'est écrié : Il faut parler en langage que le peuple comprenne. Quand vous parlez des Russes, dites que ce sont les princes qui sont des Russes. Décrivez que l'archiduc Jean est coupable de haute trahison. Mettez-le hors de loi. Ces paroles ont épouvanté une partie de l'Assemblée. L'Assemblée voté ensuite deux propositions par lesquelles elle demanda aux gouvernements qui ont reconnu la constitution de mettre sur pied leur force armée et de se préparer à la défendre. Le pouvoir central est aussi sommé de convoquer un congrès des gouvernements qui ont reconnu la constitution. — A part la prise de Bude par les Hongrois, que se trouve confirmée, nous n'avons de ce pays que des renseignements assez vagues. Les voici tels qu'on les trouve dans la *Gazette de Pologne* : Les Autrichiens semblent sérieusement vouloir pénétrer plus avant sur la March. Les Hongrois se retirent devant eux, on ne sait pour quel motif. Ils ont déjà évacué Freystadt. La poste est arrivée de nouveau du Stuhlweissemburg, ce qui prouve que les Autrichiens ont pénétré plus avant dans la direction de Bude. On n'a que des bruits de la frontière de la Gallicie. On raconte que Dembinski aurait franchi la frontière de Gallicie avec 15,000 Polonais, près de Ducla et Corlitz, pour insurger le pays. Le refus des hussards et des honveds d'entrer sur un territoire étranger semble être sa confirmation. Il n'y a toujours pas de Russes en Transylvanie. Les Serbes de la Voïvodine continuent de s'en plaindre. Le ban est toujours inactif ; il a fait publier à Agram, le 21, une loi sur la presse pour la Croatie et l'Esclavonie. Quant à Bude, des personnes qui ont quitté Pesth le 20, assurent que cette ville n'a pas moins souffert que Pesth. Le bombardement avait cessé, et les affaires se continuaient très animées.

D'un autre côté la *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre de Posen, du 20 mai, où il est dit ; Des lettres de la Gallicie annoncent que l'assaut-garde russe a été attaquée à l'improviste, et détruite par une division du corps d'armée de Dembinski, près de Jordanow en Gallicie, non loin de la frontière de la Hongrie. 2,000 Russes sont restés sur le champ de bataille ; 20 canons seraient tombés dans les mains des vainqueurs. On dit même que les Hongrois se sont emparés de Lemberg ; mais cette nouvelle mérite confirmation. Quoi qu'il en soit, il est certain que Dembinski veut passer en Pologne par la Gallicie, et que, par cette raison, un corps d'armée russe de 15,000 hommes a occupé le camp de Kalisch et restera à la frontière.

Nous lisons dans la *Gazette de Weser* : On dit qu'Essek est pris par les Hongrois. Le comitat de Sümegh est en pleine insurrection et pourrait même rendre très difficile la retraite de Jellachich. Peut-être verrons-nous, en peu de semaines les armées magyares au bord de la mer Adriatique. Les Russes avanceront plus difficilement que le czar,

ne le suppose, et les fièvres qui régnent pendant l'été affli-

On parle beaucoup d'une conférence solennelle entre les

SECONDE DÉPÊCHE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL A LORD GREY.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Montréal, 5 mai, 1849.

MILORD.—En vue de l'excitation produite par le pas-

2. Dans la dernière session du parlement du Haut-

3. Sur la question de former un fonds pour le paye-

4. Afin que la portée et le but de l'adresse ainsi vo-

reconnues et établies dans un rapport. C'était donc clai-

5. Le moyen de vaincre les difficultés préliminaires

6. Les commissaires nommés pour distribuer l'ind-

7. Conformément à l'adresse de l'assemblée citée

8. Les commissaires firent leur rapport en avril 1848

9. Cependant, tel était l'effet de la question quand

10. Le préambule du bill dont j'inclus ici une copie

11. Cependant, nonobstant le fait que le gouverne-

mis le principe et même les détails de cette mesure

12. L'opposition soulevée en parlement contre le bill

13. Les pétitions qui m'ont été adressées sur ce sujet

14. L'autre démarche suggérée par les pétitionnaires,

15. Dans tous les cas, cependant, c'est un point qui

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE. (Traduction de la Minerve.)

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 22 JUIN 1849.

DOCUMENT IMPORTANT.

Nous publions dans une autre colonne l'admirable dé-

Après un exposé aussi clair et aussi vrai des causes et

Nous avons pour nous appuyer dans cette idée la presse

ST. JEAN-BAPTISTE.

Le comité de régie de l'Association St. Jean-Bapti-

- Drapeau Britannique. Les enfants des écoles de la doctrine chrétienne, Huit de front.—Bannières et drapeaux. Les pompiers Canadiens, Avec Musique, Bannières et Drapeaux. La Société de Tempérance, Quatre de front, avec Bannière et Drapeaux. La société mercantile d'économie, L'Institut Canadien, Quatre de front, Bannière en tête. Corps de musique de la Tempérance. Bannière principale, L'Association St. Jean-Baptiste, Par section, par centurie et par décurie. Quatre de front.

- Les centurions en tête de leurs décuries et les décurions en tête de leurs centurions respectives. Section Sainte-Marie, avec Bannière, Section Saint-Laurent, Section Saint-Antoine. Bannière du commerce, Section de la ville, Le comité de régie, Deux de front.

- Les officiers de l'Association, Les Secrétaires, Médicins et Trésoriers, Les Vice-Présidents, Deux de front.

L'Ex-Président. LE PRÉSIDENT. Un Vice-Président. La procession se formera à huit heures précises, dans la rue St. Denis, près l'église St. Jacques. Elle partira à huit heures et demie précises, et défilera par les rues St. Denis, Bonsecours, St. Paul, St. François-Xavier, St. Jacques et la Place d'Armes, jusqu'à l'église Paroissiale.—Après le Service Divin, la Procession se remettra en marche, dans le même ordre, par les rues Notre-Dame, Champ-de-Mars, Craig, St. Laurent et Ste. Catherine, jusqu'à la Cathédrale où elle se dispersera.

ARRIVÉE DU STEAMER AMERICA

L'America est arrivé à Halifax la nuit; il apporte des nouvelles jusqu'à huit heures. Il nous apprend que M. Gladstone a annoncé, à la chambre des communes, qu'il ferait une motion relative aux événements du Canada. On avait parlé en termes très flatteurs au Parlement Anglais, de la détermination des Etats-Unis d'Amérique d'envoyer une expédition à la recherche de Sir J. Franklin.—L'Irlande est toujours dans un état des plus déplorable. La sentence d'O'Brien, Meagher, etc., est commuée en déportation pour la vie. La manie des patates se faisait de nouveau sentir en Irlande.—En France, le ministère est le même, seulement que M. DeFouquville est ministre des Affaires étrangères, et M. L'Amiral ministre du commerce. Le message du Président est remarquable pour sa modération; il justifie la position de la France relative à l'intervention de l'Autriche et de Naples à Rome.—Le 2 juin, les hostilités n'avaient pas encore été reprises contre Rome.—Les représentations(?) de la Russie, de la Saxo et du Hanovre ont adopté une nouvelle constitution(?).—En Hongrie, rien de nouveau.—Venise était menacée d'un bombardement; c'est Radetzky qui commande les us-égants.—La guerre entre les Danois et les Prussiens se continue; le blocus par les Danois était strictement maintenu.—Les révoltes en France et en Angleterre avaient une excellente apparence.—Les nouvelles des Indes Anglaises sont satisfaisantes.—En Angleterre, le fleur avait subi une baisse de 12 sous, le blé une baisse de 20 sous.

LES PROJETS DES TORIES.

La Gazette de Montréal, dont on connaît le bon esprit, annonçait ces jours derniers que l'hon. M. Leslie, membre du ministère, avait dit que la paix ne pouvait pas être rétablie en cette ville, à moins de mitrailler quelques douzaines de bretons. Le Pilot a été autorisé à s'en vanter et à sommer la Gazette de prouver son avancé. La Gazette, la Gazette a publié une lettre de M. Adam Ferré, conseiller législatif, qui dit avoir été envoyé par certains gens (à part) auprès de M. Leslie pour l'informer que les bretons de Montréal voyaient d'un bien mauvais œil la nouvelle cavalerie, et que si elle vient à Montréal il y aura du sang de répandu. Il ajoute que M. Leslie a refusé de croire à pareille chose, et a dit que si l'on résistait à cette force, on balayerait les rues avec de la mitraille.

En lisant pareilles choses, l'honorable M. Leslie a écrit la lettre suivante au Pilot. Avant de la lire tenir à ce journal, M. Leslie a écrit à M. Ferric pour l'informer qu'il (M. Leslie) venait d'écrire cette lettre, et que s'il (M. Ferric) voulait la voir auparavant, il n'avait qu'à passer à son bureau (de M. Leslie) avant 5 heures. Cette note fut remise à une heure à M. Ferric, qui l'avoir dit au porteur qu'il n'y avait pas de réponse. Néanmoins il écrivit bientôt à M. Leslie, et lui dit qu'il n'avait reçu sa lettre qu'à trois heures, et que partant à 6 heures pour l'Europe, il ne pouvait aller le trouver; que d'ailleurs il n'avait rien à changer à sa lettre adressée à la Gazette. C'est alors qu'a été envoyée la lettre suivante:

A L'ÉDITEUR DU PILOT.

Montréal, 19 juin 1849.

MONSIEUR.—J'ai vu dans la Gazette de Montréal de ce jour une lettre adressée par M. Adam Ferric à l'Éditeur de ce journal, et qui suppose être un compte rendu d'une conversation qu'il a eue avec moi lundi le 11 courant. Comme ce récit est parlant et tronqué, je vais maintenant raconter ce qui eût lieu en cette occasion.

M. Ferric vint à mon bureau, le jour en question, apparemment dans le dessein de savoir de moi la manière de demander un congé d'absence au Conseil législatif, vu que, disait-il, il quittait le Canada pour quelques temps et ne serait probablement pas capable d'assister à la prochaine session du Parlement. Je lui dis que le moyen convenable était d'aller trouver le gouverneur général et de lui demander congé. Il ne le voulut pas. Je lui dis alors que, s'il voulait m'adresser une lettre à ce sujet, je la transmettrais à Son Excellence A. cela, il ne répondit pas.

Il fit alors allusion à l'état du pays, et à l'extinction du parti opposé au gouvernement de DÉSOLATION LA POLICE A CHEVAL, disant qu'il avait entendu, dans une chambre voisine de celle où il se trouvait et dont la porte était entrouverte, une conversation entre plusieurs personnes au sujet de la destruction de ce corps; qu'une d'entre elles avait fait observer qu'un homme, qui avait été dans les Scotch Greys et que la pauvreté avait contraint à entrer dans cette police, devrait être épargné, mais qu'on n'avait pas voulu en entendre parler, parce que la tentative de le sauver pouvait empêcher la réussite du plan.—Je lui dis que je ne pouvais pas croire qu'il fût possible qu'aucune espèce d'hommes pût proposer de sang-froid le meurtre de cinquante de leurs semblables, seulement parcequ'ils étaient employés à faire garder la paix.

Il ajouta alors qu'il était bien content de laisser le pays, parcequ'il était certain que quelques scènes épouvantables auraient lieu cet été à Montréal. Je fis d'un avis différent, et dis que jusqu'à ce moment le gouvernement avait été capable de maintenir la paix sans verser une seule goutte de sang, et que j'avais la confiance qu'il pourrait encore faire de même. J'observai que les gens s'étaient maintenant calmés, et qu'ils ne seraient pas assez fous que de tenter quelque chose, en face de la grande force militaire maintenant en ville et de la grande majorité des citoyens que l'on savait être les appuis du gouvernement.—A cela, il répondit que le parti breton était convaincu, et que lui aussi l'était, que les troupes n'agiraient pas contre lui.

Je lui dis que j'avais ma opinion toute contraire, et que je croyais que, si l'on reprenait les services des troupes, elles feraient leur devoir, et qu'on bien peu de temps elles balayeraient les rues avec de la mitraille, si l'on faisait quelque tentative de renverser le gouvernement ou de laisser la population Américain.— Il persista à croire qu'il y a aurait beaucoup de vies de perdus et que les rues seraient inondées de sang.

J'exprimai encore mon espérance et ma conviction que son présentement ne se réaliserait pas, et que la paix serait conservée sans la mort de qui que ce soit. J'ajoutai que, si, toute fois, ce qu'il annonçait devait malheureusement avoir lieu, ce pourrait être un sujet de regret que l'on n'eût pas adopté des mesures plus vigoureuses au commencement des troubles, de manière à les avoir de suite éteints.

Sur ce point, il fut de mon avis, et puis se retira de la chambre; ce qui mit fin à la conversation que j'eus avec M. Ferric, et dont j'ai donné un compte-rendu plein et exact.....

Je suis, Monsieur, etc., J. LESLIE.

LA GAZETTE DE MONTRÉAL.

Nous avions intention de répondre au long à la Gazette de Montréal des 19 et 20 courant; mais l'abondance de matières nous force à être court.

Notre aimable confrère dit que « Le Pilot à cette époque de moralité que possèdent les vauriens qui sont en même temps des lâches. » Et plus loin, il ajoute: « Le Pilot écrit d'une manière (in a strain) qui ressemble à celle de notre confrère-religieux. Les Mélanges Religieux. » Ainsi le Pilot et les Mélanges Religieux sont semblables aux vauriens et aux lâches! et c'est la Gazette de Montréal, ce journal si moral, si humain, si gentil-homme, si loyal et si valeureux qui parle ainsi! On conçoit que nous ne nous arrasions pas à un langage pareil, surtout venant de la Gazette. Nous nous respectons trop pour cela, et nous aussi respectons trop nos lecteurs pour occuper d'avantage leur attention de ces gentillesces et gracieusetés.

La Gazette dit encore que l'assemblée du Champ-de-Mars n'était pas séditionneuse. Ce n'est pas étonnant; la Gazette a des notions toutes particulières sur la loyauté; nous lui conseillons néanmoins de pousser un peu plus loin ses études à ce sujet.

Mais voici qui est plus direct encore. Après nous avoir accusé de mensonges, (la Gazette qui parle de mensonge !!), notre loyal confrère dit que nous voulons « tromper les habitants à son sujet et relativement à la Ligue; » ce que nous nions. Puis, il dit, en parlant de nous: « si l'homme avait quelque honneur, nous pourrions être sûr entre ses mains; mais comme il seint d'être religieux, nous n'avons aucune espérance à son sujet. » Nous ne savons vraiment pas si c'est là un défi que nous fait la Gazette; si tel est le cas, nous lui en laissons tout l'honneur et toute l'ingénuité. Si ce n'est pas, nous n'y comprenons rien, et laissons à la Gazette à l'expliquer. Quant à l'injure que vent nous y faire le Journaliste, nous la mettons avec toutes les autres venues de son parti ou de celle de ses amis.

Après une infinité d'autres gentilles, réflexions dans le même genre que celles que nous venons de signaler, le rédacteur de la Gazette nous demande des nouvelles

de l'Ange qu'on a dit, il y a quelque temps, avoir apparu à un sourd-muet de cette ville. Notre confrère, comme l'on voit, ne s'occupe pas seulement à dire des injures et à prôner les bonnes intentions de la Ligue; auxquelles bonnes intentions le public ne croit nullement et pour cause. La Gazette est très louable dans son empressement, mais nous pouvons lui dire que ses tentatives et celles de ses amis, de tourner en ridicule la religion catholique ou les pieuses croyances de personnes ferventes, ne feront pas de bien à la cause que défend la Gazette de Montréal. Elles ne feront qu'ouvrir d'avantage les yeux à nos populations, et les convaincre de plus en plus des desseins bienveillants (!) de la Ligue et de ses soutiens.

Les messieurs de l'Avénir publient dans leur feuille d'hier une infâme production, signée « Un trépassé, et supposée écrite du Purgatoire. L'écrivain s'est trompé; il a puisé ses inspirations à la source même du mal; il s'est inspiré de l'esprit de Voltaire, de l'esprit de Proudhon, de l'esprit de tous les socialistes, communistes, impies et méchants. C'est une production de 63 colonnes, dans lesquelles on déverse l'injure et la calomnie sur le clergé et sur la religion; M. Chiniquy surtout y a une large part d'insultes et de boue. Mais cette fange ne fait que retomber sur ceux qui s'en servent. Nous nous trouvons aujourd'hui hors d'état de pouvoir répondre à cet écrit diabolique, l'Avénir ne nous étant parvenu qu'hier soir à 9 h du soir, bien qu'il ait été distribué ailleurs dans la matinée. Le trépassé et ses amis ne perdent toutefois rien pour attendre.

Le Witness de Montréal appelle la procession de la Fête-Dieu une procession idolâtre. Notre cher confrère est exaspalé, jusqu'à un certain point, de se servir du mot d'idolâtre; car il parle de ce qu'il ne comprend pas. Nous l'engageons à étudier la religion catholique; il verra bientôt l'erreur profonde dans laquelle il se trouve.

Quant aux armes dont parle le Witness, nous avons répondu à cela dans une de nos dernières feuilles. Mais par rapport au catholicisme, qui, selon notre confrère, sera rejeté par les catholiques eux-mêmes, nous disons au Witness que si lui, ses successeurs, descendants, etc., attendent cet événement pour s'enrichir ou crier victoire, ils ont encore quelques temps à se reposer. Néanmoins qu'ils prennent patience.

Nous parlons, il y a quelque temps, des résolutions de l'hon. M. Lafontaine au sujet des droits seigneuriaux. Voici ce qu'en dit la Minerve de lundi dernier:

« On se souvient des résolutions introduites par M. Lafontaine au sujet de l'abolition de la tenure seigneuriale. Les événements des derniers jours d'avril, et l'épée de confusion qu'ils ont jeté dans les procédés de la chambre, la longueur peu ordinaire de la session, ont été cause qu'elles n'ont pu être prises en considération par la chambre. Mais qui croirait que les petits journaux envieux commencent à dire et à répandre que M. Lafontaine n'est pas aussi opposé à la tenure seigneuriale que le public semble le croire. Tout ce que nous pouvons dire à ces petits journaux, c'est que nous souhaiçons de tout notre cœur que leurs seigneurs patrons aillent aussi vite que M. Lafontaine dans cette voie, et qu'ils veuillent bien seconder les efforts de ce monsieur pour l'option de cette réforme tant désirée. »

Il vient de se fonder à Longueuil un Institut, qui est une société d'instruction mutuelle. Une pareille institution, conduite d'après de bons principes, ne peut faire que du bien.

Depuis 3 jours, la chaleur est étonnante; mercredi, elle était de 93 degrés, et hier d'annus 90. Hier à New-York, le thermomètre indiquait 93 degrés.

L'état sanitaire de Montréal continue à être excellent. Avec de la prudence, de la propreté, et un peu de la grâce d'en haut, nous pourrions encore être exempts de graves maladies durant l'été.

On parle d'un chemin de fer de Québec à Sherbrooke, afin de mettre la vieille capitale en communication directe avec Montréal et Portland.

D'un autre côté, le 11 courant, il y a eu à Bytown une assemblée publique pour aviser aux moyens de construire un télégraphe de Montréal à Bytown. Bravo! ce sont là de belles entreprises, qui méritent de réussir.

Mardi dernier, la compagnie des carabiniers royaux-Canadiens est arrivé en cette ville, venant de l'He aux Noix et se dirigeant sur Niagara.

Le Transcript d'hier rapporte que la compagnie de cavalerie du capitaine Jones va retourner à la frontière, et sera remplacée en cette ville par la cavalerie royale de Montréal sous les ordres des capitaines Sweeney et Ermatinger.

Mercredi matin, vers 4 heures, le feu s'est déclaré dans la magasin d'épicerie de M. Feron, sur la rue St. Alexandre, et a consumé la maison et tout ce qu'elle contenait. M. Feron n'était pas assuré; mais la maison l'était.

Le Pilot d'hier annonce que Lady Alice Lambton est partie de Montréal (dimanche), se rendant en Angleterre.

Le 23 Mai, le R. P. Mathieu a quitté Liverpool pour l'Amérique, dans le navire Ashburton.

A Port Washington dans la Wisconsin, on a commencé à élever une superbe église au côté nord de la ville; le site en est des plus charmants, dominant toute la ville. La vue s'étendra à plusieurs lieues du côté sud et nord sur le lac.

Les eaux ont baissé avant-hier d'un pied dans les rues de la Nouvelle-Orléans. La santé publique y était bonne.

L'Ex-Président des États-Unis, M. James K. Polk est mort d'un choléra ces jours derniers.

La Catholic Observer de Boston nous apprend que Mgr de Boston y a fait faire (le 7 courant) la première communion à environ 500 enfants. Le lendemain, Sa Grandeur y a administré le sacrement de confirmation à plus de 700 personnes, dont 60 adultes.

La Gazette d'Exeter rapporte, d'après le Flying Post, que M. Charles Bowring, et petit fils de Charles Bowring, éc., vient d'être reçu dans le sein de l'église catholique et baptisé par le Révérend M. Ollier. Il paraîtrait que le nouveau converti a intention d'entrer dans l'état ecclésiastique.

Nous voyons par nos journaux qu'il était question en Angleterre du mariage du comte de Montemolin avec une demoiselle Horsey (Anglaise). Le comte renoncera à toute prétention au trône d'Espagne, et recevra en échange une allocation annuelle de la part du gouvernement Espagnol.

On dit que M. le duc d'Anjou a été élu pour l'un des collèges électoraux de l'Algérie; ce que la chambre législative va faire par rapport au décret qui le banit du territoire français, personne ne le sait. Mais on traitera probablement ce décret comme on a traité celui qui affectait le présent président de la République française.

Un ami nous a passé ces jours-ci le tableau suivant des contributions de plusieurs provinces de France au Denier de St. Pierre; nous l'en remercions. Voici ce tableau:

Table with 2 columns: Province and Amount. Paris: 60,000 francs; Agen: 9,700; Besançon: 21,000; Mans: 39,000; Grenoble: 6,000; Nancy: 14,000; Vanves: 12,000; S. Dié: 7,000; Tours: 4,000; Aix: 10,000; Metz: 18,751; Reunes: 20,000; Coutances: 17,000; Albi: 11,000; Bordeaux: 1,200; Fréjus: 17,000; Saint-Claude: 6,000.

LA DERNIÈRE SESSION.—Lorsqu'on a suivi attentivement les procédés de la législature dans la dernière session, lorsqu'on a examiné froidement et avec impartialité les travaux du ministère et de la chambre, il faut être aveugle ou malhonnête pour prétendre que ces travaux ne sont d'aucune importance. Eh bien! c'est pourtant là l'absurde prétention des petits journaux Viger-Papineau. Selon eux, les sessions de 1845, 46, 47, étaient à bénédiction du pays. Il est bien vrai qu'on se jouait de nous et de nos droits, il est bien vrai qu'on prospérait notre langue, qu'on nous faisait payer les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, qu'on nous enlevait le revenu des biens des Jésuites; mais c'était M. Viger et Papineau qui nous représentaient alors dans le ministère, et cette famille, comme de raison, est impeccable. Le ministère actuelle aura beau faire, il aura beau réhabiliter la langue française, appeler les exilés dans leur patrie, payer les pertes essayées pendant l'insurrection, réformer le système judiciaire, faire ériger des palais de justice et des prisons dans les campagnes, donner des terres aux enfants des cultivateurs, assurer les droits des électeurs, protéger et répandre l'instruction populaire; il aura beau faire, il n'aura jamais autant de mérite que les Viger et les Papineau! Quel grands hommes, que ceux là! tant qu'ils ne font pas partie d'un ministère, le gouvernement sera toujours sans force, et ceux qui en feront partie, seront toujours des hommes ignorants, des hommes sans probité, sans capacités politiques, des hommes vendus, des traités à la patrie!..... ainsi le veulent nos petits grands-hommes. Minerve.

Voir la dernière page.

FAITS DIVERS.

TÉLÉGRAPHE.—Il se prend des mesures pour l'établissement d'un autre télégraphe électrique entre cette ville et Montréal. Canadien.

UNE NOUVELLE PAROISSE érigée sous le nom de Saint Zolaque, dans la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comté de Vaudreuil, district de Montréal, est reconnue pour les effets civils par proclamation du 4 juin courant. Canadien.

MÉTÉORE.—Mercredi de la semaine passée, vers 9 heures du soir, on a vu dans différentes parties de la campagne, des boules de feu de la même forme et à peu près de la même dimension, se promenant dans l'atmosphère, allant dans la direction du Nord. Ces météores qui laissaient à leur suite une légère traînée de flamme, illuminaient considérablement l'atmosphère dans les lieux où ils passèrent. Il en a été vu le même soir à Yamoucheville, aux Trois-rivières, à St. Hyacinthe, et un adessus de cette ville qui est allé tomber sur la maison de la pesée du marche Viger. Minerve.

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE.—Les nouvelles de Paris du 1 juin donnent le résultat de l'élection présidentielle de l'Assemblée législative. Elle s'est terminée en faveur de M. Dupin. Voici l'état du ballottage: Nombre Total des votes, 609; Majorité absolue, 365; M. Dupin, 336; Le duc-Rollin 182; Gen. Lamoricière 76.

FRANCE.—Les nouvelles de France rapportent que 3,200 hommes sont embarqués à Toulon, pour se rendre dans les états Romains.

ARRIVAGE DE LA CALIFORNIE.—Le vaisseau des Etats-Unis Lexington, dont l'arrivée était impatiemment attendue, car on savait qu'il avait une quantité considérable d'or à son bord, est enfin entré dimanche dans le port de New-York. Parti de San Francisco le 27 novembre, ce navire apporte en effet 1,218 livres de précieux métal californien, après en avoir débarqué 458 livres à Valparaiso. La quantité total d'or qui l'embarqué, s'élevait donc à \$370,000. Cet arrive, on se le figure sans peine, a produit une vive sensation dans Wall street. Courrier.

ASSASSINATS.—Pour avoir une idée des Etats romains, il suffit de savoir qu'à Ancône il y a eu seize assassinats, dont trois dans les escaliers du consul de France, quatre-vingts à Forli, et en tout douze cents depuis quatre ou cinq mois.

TROMBE.—Une trombe d'eau est tombée sur Montréal et les rues voisines de ce quartier. En quelques instants, les rues des Martyrs, Rochefort et du Faubourg-Poissonnière ont été transformées en véritables torrents. Dans la rue du Faubourg-Poissonnière, depuis la place Lafayette jusqu'à la rue du Paradis, malgré l'inclinaison du terrain, l'eau a monté à près de deux pieds sur le milieu de la chaussée, et tous les boutiques étaient inondées. La chu-

de l'eau avait une telle impétuosité que, dans le haut du faubourg, les pavés ont été arrachés en plusieurs endroits. Sur la rive gauche de la Seine, on ignorait complètement cet orage.

ANIMAUX.—On lit dans un journal spécial: « La France possède 51 millions d'animaux pour la fabrication de la laine; et il y a 14 à 19 millions de têtes de bêtes bovines; c'est une tête de gros bétail par trois hectares, le tiers de la proportion recommandée par les agronomes. »

ESPAGNE.—L'escadre chargée de transporter les troupes espagnoles en Italie, a quitté Barcelone, le 22 mai, au milieu des hurrahs de la population qui le réunissait sur le port pour assister à son départ. On pense qu'elle sera arrivée à Gênes le 26. Les troupes ont dû se mettre immédiatement à la disposition du Pape.

(N° 27.)

ENCORE L'ANCIENNE VIRGINIE.

Comté d'Albemarle, Virginie, 21 mars, 1847.

A. M. Seth W. Fowle.—Cher monsieur:—J'ai le plaisir de vous informer de l'usage que j'ai fait du Baume de Céfises salvages de Wistar. J'avais une jeune négresse qui avait une attaque d'indigestion d'intestins, qui lui mit en apparence aux portes du tombeau. Je consultai quelques uns de nos meilleures médecins, qui dirent que le mal était incurable, ou qu'ils n'y pouvaient rien; j'essayai bien des remèdes, mais ils ne firent aucun bien. Je vis une annonce du baume de Wistar, et pensai à en user, mais j'y avais peu de confiance; j'en achetai une bouteille; qui fut administrée d'après la direction; et je vis que la fille devenait mieux, et avant d'avoir fini la bouteille, elle était debout. J'en achetai une seconde; elle la prit et maintenant elle est guérie ou à peu près. Elle fait son ouvrage journalier, et je ne l'entends pas se plaindre. R. L. Jefferson.

Souvenez-vous que le vrai baume porte la signature de L. Bütte sur le couvercle.

A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Cartier et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

MARIAGES.

En cette ville, le 18, Dlle. Odile Santenne, deuxième fille de M. Santenne, entrepreneur, à M. Chalifoux, forgeron-carrossier, tous deux de cette ville. DÉCÈS.

A St. Augustin, le 13 courant, sieur Jean Drolet, âgé de 74 ans.

A Québec, le 20 à l'âge de 60 ans, Sieur Louis Mathieu, ancien et respectable citoyen de St. Roch.

Le même jour, Dame Louise Fiset, veuve de Feu M. Joseph Plamondon, âgé de 56 ans.

A la Prairie, Médard Hébert, Ecuier, Notaire, âgé de 39 ans.

A St. Michel, Saull au Récollet, le 10, M. Jean Lemay dit Déforme, ancien et respectable cultivateur, âgé de 81 ans, 3 mois et 25 jours. Il laisse une épouse inconsolable et une nombreuse famille dont 17 enfants vivants et 220 arrière-petits-enfants.

ASSOCIATION.

ST. JEAN-BAPTISTE.

Tous les OFFICIERS de l'Association sont priés d'assister en corps à la Messe de la Cathédrale, Dimanche prochain, jour de la St. Jean-Baptiste; cette Fête étant chômée ce jour là, par la SOCIÉTÉ de TEMPERANCE sous l'invocation de St. Jean-Baptiste. Ils voudront bien se rendre à la maison d'école du St. Jacques, à Neuf heures précises, afin d'y prendre leurs insignes.

LUDCER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur

EAU MINÉRALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE,

DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement qui mérite son établissement; lui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.—D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les baux pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carboné, que en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. Germain propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées. St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

A LOUER

A LOUER d'ici au 1er octobre une belle MAISON en pierre située près de l'Eglise de la Chenaie. Cette place est agréable et avantageuse pour quelqu'un qui désirerait passer l'été à la campagne. S'adresser à Jacques Laurion à Scholastique Rouhon, à St. Thérèse.

AUX INSTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTEURICES sont demandés dans la paroisse de Saint-Clement de Beauharnois.—Pour les conditions de l'engagement s'adresser commissaires d'École du lieu, ou sous-signés. L. RENAULT.

DAMISPAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

CE QUE PENSE LE PEUPLE.

A l'adresse de la Pointe aux Trembles, comté de Mont-
réal, signée par M. le curé et 365 autres personnes, S. E.
Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants:
Monsieur, J'ai l'honneur d'accuser la réception par
votre voie, des adresses des habitants de la paroisse de la
Pointe aux Trembles à Sa Majesté et au gouverneur-général,
ainsi que celle des habitants de la Rivière des Prairies à Sa
Majesté, au sujet des événements récents. Son Excellence
se fera un devoir de transmettre les adresses à Sa Ma-
jesté à leur destination, et je suis chargé de vous prier de
présenter aux signataires des adresses au gouverneur-général
les remerciements bien sincères de Son Excellence pour ce
qu'elles contiennent de flatterie pour elle, et l'expression
de sa satisfaction pour les sentiments de loyauté et d'amour
de l'ordre qui y sont exprimés.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Ste. Anne de la Pêrade, signée par M. le
curé et 261 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait
répondre comme suit:
Monsieur le Curé, Le gouverneur-général vous prie d'agréer
pour vous et vos paroissiens ses plus sincères remerciements
pour leur loyale et affectueuse adresse dans les circonstances
actuelles. Son Excellence me charge de vous assurer que si elle
seule eût eu à souffrir dans sa personne des excès qui ont eu lieu
dans cette cité, elle en trouverait une ample compensation dans
les vives manifestations de confiance, d'approbation et
d'attachement pour son gouvernement qui lui arrivent
de toutes parts.
J'ai l'honneur d'être etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse du Cap de la Magdeleine, signée par M. le
curé et 218 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner
la réponse suivante:
Monsieur, Le gouverneur-général vous prie d'agréer
pour vous et les habitants du Cap de la Magdeleine,
ses plus sincères remerciements pour leur loyale et affectueuse
adresse dans les circonstances actuelles. Son Excellence me charge
de vous assurer que si elle seule eût eu à souffrir dans sa
personne des excès qui ont eu lieu en cette cité, elle en trouverait
une ample compensation dans les vives manifestations de confiance,
d'approbation et d'attachement pour son gouvernement qui lui
arrivent de toutes parts.
J'ai l'honneur d'être etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. George de Kakoua signée par M. le
curé et 204 autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné
la réponse que voici:
Messieurs, J'ai en l'honneur de mettre devant le
Gouverneur-Général l'adresse que vous m'avez trans-
mise de la part des habitants de la paroisse de St. George
de Kakoua, à l'occasion des excès récents commis au
siège du gouvernement. Son Excellence me charge de vous
assurer que c'est pour elle un double sujet de satisfaction
de voir un pays, à l'histoire duquel son nom se trouve
nécessairement associé, montrer si noblement que ce
n'est jamais avec impunité qu'on y attaque l'ordre public
et constitutionnel.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. Anselme, signée par 4 personnes au
nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a fait répondre
dans les termes suivants:
Monsieur, J'ai reçu des mains de votre représentant,
pour être présentée au gouverneur-général, l'adresse que le
comité de St. Anselme a adoptée au nom de toute la paroisse.
Veuillez assurer aux membres du comité et aux
habitants de St. Anselme que Son Excellence partage leur
regret et leur réprobation au sujet des excès qui viennent
d'être commis dans la cité de Montréal; et qu'elle est
reconnaissante des sentiments flatteurs que leur adresse ex-
prime à son égard.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Ste. Julienne de Rawdon, signée par 166
personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse qui
suit:
Monsieur, Le gouverneur-général a reçu avec plaisir
et reconnaissance l'adresse que vous m'avez remise pour
lui être présentée de la part de vos co-paroissiens de la
paroisse de Ste. Julienne de Rawdon. La vivacité avec la-
quelle les habitants de Ste. Julienne expriment les senti-
ments que les événements récents ont bien de nature à ex-
citer chez un peuple loyal, brave et ami de l'ordre, et ayant
confiance dans son gouvernement, ne peut que leur faire
honneur, en même temps qu'elle est agréable et encourage-
ante pour ceux qui sont concernés dans l'administration
du gouvernement.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. Constant, signée par M. le curé et
231 autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné de ré-
pondre de la manière suivante:
Monsieur, J'ai mis devant le gouverneur-général l'ad-
resse des habitants de la paroisse de St. Constant, que
vous m'avez remise entre les mains. Son Excellence re-
çoit avec un plaisir toujours nouveau les témoignages d'a-
mour de l'ordre public et constitutionnel, et avec reconnais-
sance les sentiments de sympathie et les offres d'appui pour
la protection de sa personne, qui continuent à lui arriver de
différentes parties de la province.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Champlain, signée par M. le curé et 305
autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme
suit:
Messieurs, Veuillez présenter aux habitants de la pa-
roisse de Champlain les remerciements que le gouverneur-
général m'a chargés de leur faire pour les sentiments de ré-
probation, contre les excès récents commis en cette ci-

té, et l'expression de leur détermination à co-opérer par
tous les moyens légitimes à en prévenir le retour, ou à les
supprimer s'ils venaient malheureusement à se renouveler.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. Etienne de Beaumont, signée par M.
le curé et 234 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait don-
ner la réponse suivante:
Monsieur le Curé, Le gouverneur-général me charge
de vous remercier, ainsi que vos paroissiens, de l'adresse
qu'ils ont signée à Son Excellence, dans laquelle entre au-
tres sentiments dont les événements récents étaient bien
de nature à provoquer l'expression, ils redoutent les consé-
quences de ces excès pour leur état politique actuel. Il suf-
fit à Son Excellence d'apprendre qu'elle a su rendre chers
au peuple de ce pays, les liens qui l'unissent à l'Empire
Britannique, et d'être persuadée que la génération actuelle
n'a dégénéré en rien de la loyauté et de la valeur de ses
ancêtres pour être complètement rassurée sur l'avenir du
Canada, et que vous n'avez pas, Dieu aidant, à déplorer
de longtemps la rupture violente de ces liens.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Ste. Lucie, signée par M. le curé et 135
autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné la réponse
qui suit:
Monsieur, Veuillez donner aux habitants de la paroisse
de Ste. Lucie, dont vous m'avez transmis les résolutions
et l'adresse, l'assurance que, fort du témoignage de sa
propre conscience, et appuyé de la confiance du peuple ca-
nadien, dont il reçoit des preuves si nombreuses et si
flatteuses pour lui et ceux qui l'assistent dans l'administration
du gouvernement, le Gouverneur-Général est bien résolu
à suivre la marche qui a rendu chers aux loyaux habitants
de ce pays les liens qui les unissent à l'Empire Britannique.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Tring, signée par M. le curé et 3 autres
personnes au nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a
répondre comme suit:
Messieurs, J'accepte avec reconnaissance les assuran-
ces de sympathie et de confiance en mon administration
du gouvernement du pays que les habitants du township du
Tring, comté de Mégantic, ont bien voulu m'adresser dans
les circonstances actuelles. Les actes criminels, qui ont été
dernièrement commis dans la cité de Montréal, m'ont causé
la plus profonde douleur. J'espère pourtant qu'avec
le concours de tous les gens de bien l'ordre sera désormais
maintenu sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des
moyens extraordinaires.
(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Augustin, comté de Portneuf, signée
par 172 personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la ré-
ponse suivante:
Messieurs, Veuillez remercier les habitants de la pa-
roisse de St. Augustin du zèle avec lequel ils sont venus,
dans les tristes circonstances actuelles, assurer le gouverneur-
général, de leur sincère attachement à notre bien-aimée
Souveraine, et de leur empressement à co-opérer avec Son
Excellence au maintien de la paix et du bon ordre dans la
province.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des grands Jurés du district de London,
signée par 18 d'entre eux, S. E. Lord Elgin a fait donner la
réponse que voici:
Monsieur, Le gouverneur-général me commande de
vous informer en votre qualité de Foreman des Grands
Jurés de London District, qu'il a lu avec beaucoup de plai-
sir l'adresse loyale de ce corps. L'opinion d'hommes de
la classe et de l'intelligence de ceux qui composent le
Grand Juré de London District, mérite beaucoup de consi-
dération et de respect. C'est pourquoi Son Excellence re-
çoit avec un plaisir tout particulier, l'expression de leur en-
tière approbation de l'impartialité de son administration,
et leur assurance flatteuse qu'ils regarderont sa résidence
en ce Pays en qualité de Représentant de Sa Majesté, comme
un sûr garant de la jouissance de leurs droits constitu-
tionnels.
J'ai l'honneur d'être, etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

MANUEL DE TEMPERANCE.
Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'autorité
du Rév. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses
lecteurs et le public en général qu'il va incessamment
imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement
augmentée par l'auteur.
Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la
Temperance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère
que les précédentes.
J. B. ROLLAND.
Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de
"CHAPLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J.
M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les
affaires de la dite Société.
ZEP. CHAPLEAU,
J. M. LAMOTHE.
Montréal, 21 novembre 1848.
LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public
en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la
LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE
la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il se
peut en recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien
pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses relieurs
la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que
ceux d'ailleurs, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se font
toujours remarquer.
Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature
de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes
et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles
et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.
Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.
J. M. LAMOTHE.
Montréal, 21 novembre 1848.—jco

A vendre
AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE
VILLE,
LE CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient
parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport
typographique et sous celui de la qualité du papier.
Ce Calendrier contient ce qui suit:
Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent
durant l'année;
Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables
d'intéresser les lecteurs canadiens;
Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocè-
ses de Montréal et de Québec;
La liste et les termes des cours de justice;
Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du cré-
puscule;
Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;
Le commencement des saisons;
La date des quatre-temps;
Le comput ecclésiastique;
Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la
plus grande exactitude;
La liste des principaux membres du Gouvernement;
La liste des membres de la législature Provinciale;
La liste des membres du Conseil législatif;
La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Mont-
réal, etc., etc.
Le calendrier se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on
fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achè-
tent en GROS.
Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS,
KINGSTON, HAUT-CANADA.
CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de-
puis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance
immédiate du Très Révérend ANGLUS MACDONELL, V. G.,
assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres
professeurs.
Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est,
sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant
par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages
et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.
La rue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve,
St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environ-
voisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de King-
ston, ne peut lui être comparée.
Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en-
seignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie,
la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et
l'italien si on le désire.
L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le
15 ou le 20 de juillet.
Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage
et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'a-
vance.
Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait
au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que
les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.
On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en
faire les frais.
En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège,
sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront
prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.
On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On
ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet
ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou-
vé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.
Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle
ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'a-
vance.
Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à
examen.
On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un
bulletin de la conduite et des progrès des enfants.
Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un
autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respec-
tueusement priés d'y assister.
Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes
gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entiè-
re liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux
exercices publics de la maison.
La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même
temps, elle est forte.
On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de
l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.
La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubor-
dination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des
reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La
conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute
grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.
S'adresser au Rév. ANGLUS MACDONELL, au Collège de Kingston
Montréal, 18 août 1848.

DEUXIEME EDITION
DU
COURT TRAITÉ.
SUR
L'ART EPISTOLAIRE,
A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.
CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur
les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre
de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de
formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste
des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il
y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs
des départements sous l'Écriture de la Province, et des places de
leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.
Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour
le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction
publique pour le Bas-Canada.
A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de
P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.
Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES
A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre
gothique.—Les condition seront très-faciles.—
S'adresseront à J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.
ETABLISSEMENT DE RELIURE
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux
amis, vient de rouvrir son
ATELIER DE RELIURE:
à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à re-
cevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra
bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention
et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.
M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures
pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre,
etc. etc. etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix
de départ des Terres de la Couronne dans le Bas
Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir
comme suit, pour les chéons.
Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St.
Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et
au chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaven-
ture et Gaspé, 2s. l'acre.
Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de
chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaven-
ture et Gaspé, 2s. l'acre.
Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de
chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaven-
ture et Gaspé, 2s. l'acre.
N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Sagne-
may les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix,
le ou avant le 1er Janvier prochain.
Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les
Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.
Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.
Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans
de la date de l'acquisition.
Les autres trois quarts seront payables en trois verse-
ments égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le
tout avec intérêt.
Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de
cent acres; et toute vente pour une plus grande quan-
tité pourra être annulée.
L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu
d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le
front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'ac-
chat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.
Il ne sera émané de patente en faveur de l'ache-
teur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satis-
faisante qu'il remplit les conditions de défrichement
et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du
prix d'achat et des intérêts aura été payée.
Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront cou-
per de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur
faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'a-
griculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.
Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle
licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pour-
vu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils
iront à la couronne.
Le bois coupé sans permission sur des terres sous la
cacion, avant l'accomplissement de toutes les conditions
requises, sera considéré comme bois de la Couronne cou-
pé sans licence.
Les demandes pour achat devront être faites aux
agents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Ré-
collets.
Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.
A. GERIN-LAJOIE, avocat, n établi son BUREAU
No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Miner-
Montréal, 22 sept. 1848
P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique
belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'E-
véché.
Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue
St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTUR

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St.
Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues
NOBRE-DAME ET ST. VINCENT
AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son éta-
blissement est réuni dans ce nouveau local et qu'
à tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St
Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages, le
RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE-
RIES, articles de goût etc. etc.
Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la se-
maine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES.
rais de poste à part.
Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois d
SIX mois.
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melangs
doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être
adressés, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Mont-
réal.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 1/2
Au-dessus de dix lignes, (1ère. insertion) chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'
avis contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des
annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.
AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.
Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Pirc. V
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pirc. Direct.
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison
de près de l'Erché, coin des rues Mignonne et St. Denis
JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.